

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FRUCTI FLEXIBLE 100

FIA de droit français

Code ISIN : FR0011005461 Part (C) EUR

Société de gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Un fonds nourricier est un fonds investi au minimum à 85% dans un seul autre OPCVM ou FIA qui prend alors la qualification de maître. Le fonds est un fonds nourricier du compartiment maître SEEYOND MULTI ASSET DIVERSIFIED GROWTH FUND de la SICAV de droit luxembourgeois NATIXIS AM FUNDS (Action M/A). Sa performance sera inférieure à celle de son maître, du fait notamment des frais de gestion propres au nourricier.
- L'objectif de gestion du fonds nourricier est identique à celui du maître diminué des frais de gestion du nourricier, soit de surperformer de plus de 4,20% l'EONIA quotidien capitalisé sur sa période minimale d'investissement recommandée de 5 ans. L'objectif du compartiment maître SEEYOND MULTI ASSET DIVERSIFIED GROWTH FUND *pour la classe d'actions M/A*, est de surperformer de plus de 6,00% l'EONIA quotidien capitalisé sur sa période minimale d'investissement recommandée de 5 ans, avec un objectif de volatilité sur un an, basé sur des données hebdomadaires, compris entre 6 % et 9 %. Le taux EONIA (" European OverNight Index Average ") représente la moyenne des taux au jour le jour de la zone euro.
- La politique d'investissement du compartiment maître SEEYOND MULTI ASSET DIVERSIFIED GROWTH FUND, conforme à la Directive OPCVM, consiste en une allocation dynamique des actifs à travers de multiples classes d'actifs : actions, obligations, instruments du marché monétaire, matières premières et devises, marchés émergents inclus. Le processus d'allocation est flexible et s'appuie en particulier sur des instruments dérivés afin d'obtenir une exposition aux différentes classes d'actifs. La construction du portefeuille allie une allocation stratégique basée sur une analyse fondamentale et technique et une allocation tactique basée sur un horizon d'investissement à court terme.
- Le FIA est investi en totalité dans l'OPCVM maître. Le portefeuille du maître peut être investi jusqu'à 100 % de son actif net sur les marchés d'actions, y compris à petite et moyenne capitalisation, d'obligations, et de devises du monde entier.
Exposition maximum (en % de l'actif net) :
 - Actions mondiales jusqu'à 100 % dont 50 % alloués aux actions de marchés émergents et,
 - Obligations mondiales : La sensibilité du portefeuille peut varier de 0 à 12,
 - Obligations des marchés émergents : jusqu'à 40 %,
 - Matières premières : jusqu'à 10 %,
 - Devises autres que l'euro : jusqu'à 100 %, dont un maximum de 50 % aux devises de pays émergents.
- Le FIA capitalise ses revenus.
- Les demandes de rachats de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 11h30 et exécutées quotidiennement, après celles de son maître.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible A risque plus élevé

← Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé →

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

L'indicateur de risque traduit la stratégie de gestion flexible qui permet une exposition de 0 à 100% aux marchés internationaux des actions et une sensibilité allant de 0 à pour le marché des obligations internationales.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce FIA.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à ce FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour le FIA non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le FIA devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le FIA a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le FIA.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Le profil de risque du nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat du FIA maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

| | |
|-----------------|-------|
| Frais d'entrée | 3,00% |
| Frais de sortie | Néant |

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.
Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.
L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le FIA sur le dernier exercice

| | |
|----------------|-------|
| Frais courants | 1,81% |
|----------------|-------|

Frais prélevés par le FIA sous conditions de performances

| | |
|------------------------------|--|
| Commission de surperformance | 20% de la surperformance du FIA par rapport à l'indicateur de référence, Eonia capitalisé, au-delà de 6% l'an, soit 0,01% pour l'exercice précédent. |
|------------------------------|--|

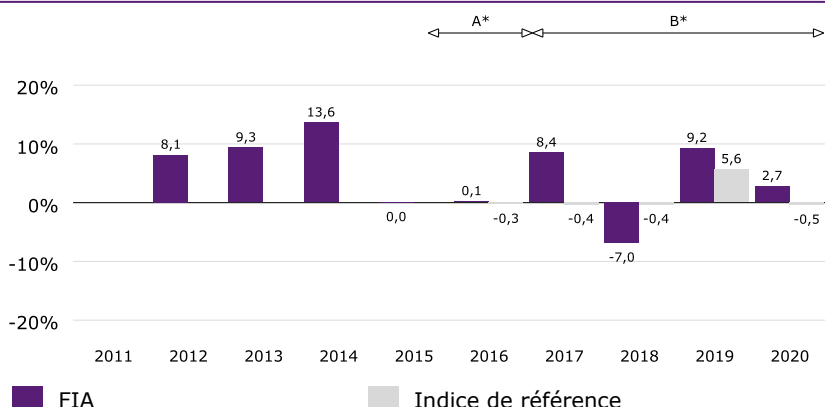
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en juin 2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de ce FIA, disponible sur le site internet www.im.natixis.com.

PERFORMANCES PASSES



■ Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

■ Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le FIA.

■ **Année de création du FIA : 2011.**

■ **Année de création de la part (C) EUR : 2011.**

■ **Devise : Euro.**

A*: A compter du 17/09/2015, la stratégie et l'indicateur de référence du fonds maître changent (indicateur de référence utilisé jusqu'à cette date : 60% MSCI World DNR couvert contre le risque de change + 40% Eonia capitalisé).

B*: A compter du 16/01/2017, changement de fonds maître, les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du FIA et de son maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Fiscalité: Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.im.natixis.com.
- La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FIA.